

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 579 071

②1 N° d'enregistrement national :

85 04291

⑤1 Int Cl⁴ : A 01 K 97/02.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 22 mars 1985.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 39 du 26 septembre 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *SKOVAJSA Joseph.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Joseph Skovajsa.

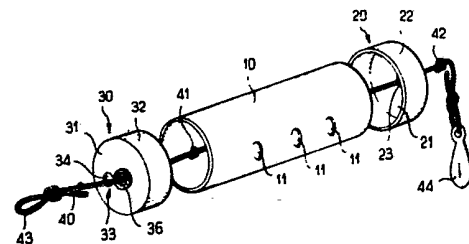
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Regimbeau, Corre, Martin,
Schrimpf, Warcoin, Ahner.

⑤4 Dispositif pour appâter les poissons, pour la pêche.

⑤7 La présente invention concerne un dispositif pour appâter
les poissons pour la pêche.

Le dispositif comprend un récipient creux 10 apte à loger
un produit formant appât et comprenant des orifices 11 pour
permettre la diffusion progressive du produit afin d'attirer les
poissons. Le récipient est formé d'un manchon 10 générale-
ment cylindrique muni d'au moins un bouchon obturateur 20,
30 maintenu en place sur une extrémité du manchon 10 grâce
à un fil 40 servant par ailleurs à placer le dispositif sur le lieu
de pêche et à récupérer le récipient.



FR 2 579 071 - A1

D

La présente invention concerne un dispositif pour appâter les poissons pour la pêche.

Comme cela est représenté par exemple dans la demande de brevet française publiée sous le numéro

5. 2 133 138 on a déjà proposé des dispositifs servant à appâter les poissons, pour la pêche, comprenant un récipient creux apte à loger un produit formant appât et comprenant des orifices pour permettre la diffusion progressive du produit afin d'attirer les poissons.

10 Néanmoins, on n'a pas su jusqu'ici concevoir des récipients creux aptes à loger l'appât et à permettre la diffusion de celui-ci, qui soient à la fois simples et économiques, qui soient aisément récupérables après chaque utilisation, qui résistent correctement à la corrosion, même dans
15 l'eau de mer, et enfin qui puissent être ouverts de façon simple et rapide en vue d'un remplissage périodique.

La présente invention vient améliorer la situation en proposant un dispositif pour appâter les poissons, pour la pêche, qui résoud parfaitement les problèmes précédemment posés.
20

Le dispositif conforme à la présente invention, du type précité comprenant un récipient creux apte à loger un produit formant appât et comprenant des orifices pour permettre la diffusion progressive du produit afin d'attirer
25 les poissons est caractérisé par le fait que le récipient est formé d'un manchon généralement cylindrique muni d'au moins un bouchon obturateur maintenu en place sur une extrémité du manchon grâce à un fil servant par ailleurs à placer le dispositif sur le lieu de pêche et à récupérer le
30 récipient.

L'utilisation d'un fil unique pour placer le dispositif sur le lieu de pêche, récupérer ultérieurement le récipient et immobiliser le bouchon obturateur sur le manchon permet d'obtenir un dispositif robuste, simple, fiable et d'ouverture simplifiée.

De préférence, le récipient comprend un manchon généralement cylindrique muni d'orifices pour permettre la diffusion progressive du produit contenu dans le récipient, deux bouchons obturant respectivement les extrémités du manchon, un fil qui traverse le manchon, chacun des bouchons étant muni d'un orifice pour permettre le passage du fil et ce dernier étant muni sur l'extérieur de chacun des bouchons d'une protubérance pour maintenir les bouchons en appui contre le manchon.

Par ailleurs, selon un mode de réalisation considéré actuellement comme préférentiel, l'un au moins des bouchons est muni d'un alésage généralement oblong comprenant une première zone dont la section permet le passage d'une protubérance prévue sur le fil et qui débouche dans une seconde zone dont la section droite, sensiblement complémentaire de la section droite du fil interdit le passage de la protubérance.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée qui va suivre qui concerne des modes de réalisation préférentiels de la présente invention, et en regard des dessins annexés, donnés à titre d'exemples non limitatifs, et sur lesquels :

- la figure 1 représente une vue schématique en perspective, éclatée, d'un dispositif conforme à la présente invention,
- la figure 2 représente une vue du même dispositif en position assemblée,

- la figure 3 représente une vue schématique en perspective d'une variante de manchon intégré au dispositif conforme à la présente invention,
- la figure 4 illustre une variante de réalisation des protubérances prévues sur le fil d'un dispositif conforme à la présente invention,
- la figure 5 représente une vue agrandie d'un alésage ménagé dans l'un des bouchons du dispositif conforme à la présente invention.

10 On aperçoit sur les figures 1 et 2 un dispositif comprenant en combinaison un manchon 10, deux bouchons 20, 30, obturant respectivement les extrémités du manchon et un fil 40 qui traverse le manchon 10 et les bouchons obturateurs 20, 30.

15 Le manchon 10 cylindrique est adapté pour loger un produit formant appât, tel que des poudres résultant du broyage de poissons, mollusques ou crustacés, ou encore des poissons ou émulsions odorantes, ou tout autre appât équivalent.

20 Le manchon cylindrique 10 est muni d'orifices 11 permettant la diffusion progressive de l'appât afin d'attirer les poissons. De préférence, des orifices de différentes dimensions sont prévus dans les parois du manchon 10.

25 Chaque bouchon 20, 30 comprend une paroi discale extrême 21, 31, prolongée d'un côté par un cylindre 22, 32, destiné à recouvrir une extrémité respective du manchon telle qu'illustrée sur la figure 2.

30 La paroi discale 21, 31, de chaque bouchon 20, 30 est munie d'un orifice 23, 33, respectivement pour permettre le passage du fil 40. Celui-ci est de plus muni sur l'extérieur de chacun des bouchons d'une protubérance 41, 42 pour maintenir les bouchons 20, 30 en appui contre le manchon 10.

La longueur séparant les deux protubérances 41, 42 est de préférence sensiblement égale à la longueur du manchon 10 tout en étant très légèrement inférieure à celle-ci.

5 Ainsi, en position assemblée, la longueur du fil situé entre les deux protubérances est fortement tendue pour maintenir fermement en place les bouchons obturateurs 20, 30 et éviter toute vibration du système.

10 Les protubérances 41, 42 peuvent être formées par des noeuds comme cela est illustré sur la figure 1, ou encore de pièces de blocage fixées sur le fil comme cela apparaît sur la figure 4.

15 Selon le mode de réalisation représenté sur la figure 1 un premier bouchon 20 est muni d'un alésage central cylindrique 23 dont la section droite est sensiblement complémentaire de la section droite du fil 40 et donc inférieure à la section du noeud 42 pour interdire le passage de ce dernier, tandis que le second bouchon 30 est muni d'un alésage généralement oblong 33.

20 Plus précisément, comme cela est représenté sur la figure 5, cet alésage oblong 33 comprend une première zone 34 de forme circulaire dont la section permet le passage d'une protubérance 41 prévue sur le fil et qui débouche dans une seconde zone 35 en forme de fente, de plus faible largeur et dont la section droite sensiblement
25 complémentaire de la section droite du fil 40 interdit le passage de la protubérance 41.

30 De préférence, le bouchon 30 est muni de plus sur sa surface extérieure et autour de l'alésage allongé de la seconde zone 35, d'une saillie 36 semi-annulaire s'étendant sur un secteur angulaire supérieur à 180° et ouverte en direction de l'alésage circulaire de la première zone 34. Cette saillie 36 permet d'immobiliser la protubérance 41 en position assemblée.

Pour fermer le récipient ainsi conçu après avoir introduit dans celui-ci l'appât, il convient de tirer sur l'extrémité du fil 40 adjacente au noeud 41. Le noeud 42 vient alors en appui contre la surface extérieure du bouchon 20 qui est engagée sur l'extrémité associée du manchon 10. Le second bouchon 30 est engagé sur la seconde extrémité du manchon 10. Le noeud 41 est engagé dans la zone 34 de plus large section de l'alésage 33 pour traverser le bouchon 30. Au cours de cette opération le fil est fortement tendu. Celui-ci est alors reporté dans la fente 35 pour centrer le noeud 41 sur la saillie 36. Le fil 40 est alors relâché et le noeud est immobilisé par la saillie 36, et les bouchons 20, 30 étant fermement maintenus sur les extrémités du manchon 10.

Le cas échéant, un alésage similaire à l'alésage 33 illustré sur la figure 5 peut être prévu également sur le bouchon 20.

On a schématiquement illustré sur les figures 1 et 2 une boucle 43 prévue à l'une des extrémités du fil 40 pour l'accrochage sur un filin ou équivalent en vue du positionnement du dispositif sur le lieu de pêche et la récupération ultérieure du récipient. On a par ailleurs représenté schématiquement une masselotte ou plomb 44 accrochée sur l'autre extrémité du fil 40 afin de lester le dispositif.

On a représenté sur la figure 3 une variante de réalisation du manchon 10. Selon cette variante, le manchon 10, réalisé par moulage de matière plastique, est formé de deux demi-coquilles 12, 13 articulées autour d'une bande de matière longitudinale 14 venue de moulage. Chacune des deux demi-coquilles 12, 13 est munie de moyens d'enclipsage aptes à coopérer avec des moyens complémentaires de l'autre demi-coquille pour immobiliser relativement les deux demi-coquilles sous forme d'un manchon cylindrique.

Selon l'illustration de la figure 3, les moyens d'enclipsage comprennent des languettes 15 régulièrement réparties le long du bord libre longitudinal de la demi-coquille 12, en saillie vers l'extérieur et de languettes 5 17 régulièrement réparties en regard des languettes 15, sur le bord libre longitudinal de l'autre demi-coquille 13, également en saillie vers l'extérieur. Les languettes 15 comprennent des ergots 16, de préférence légèrement évasés en éloignement des languettes 15, s'étendant perpendiculairement aux languettes 15 et adaptés pour pénétrer dans des alésages 18 réalisés dans les languettes 10 opposées 17.

La réalisation du manchon sous forme de deux demi-coquilles venues de moulage permet de faciliter largement l'insertion de l'appât à l'intérieur du récipient. 15

On a représenté sur la figure 4 une pièce de blocage destinée à être fixée en position réglable sur le fil pour remplacer les noeuds 41 et 42 et éviter la réalisation de ces derniers.

D'une façon générale, les pièces de blocage 50 20 comprennent des blocs munis d'une pluralité d'orifices 52, 53 dans lesquels le fil 40 passe à la façon d'un lacet.

Plus précisément, selon un mode de réalisation considéré actuellement comme préférentiel, chaque pièce 25 de blocage 50 comprend un corps central hémicylindrique 51 muni de plusieurs orifices 52, 53 recevant le fil 40 à la façon d'un lacet, le corps 51 présentant à chaque extrémité des disques 54, 55 eux-mêmes munis d'orifices pour recevoir en traversée le fil 40. Ainsi, le fil émerge axialement 30 des disques 54 et 55. Le diamètre externe des disques 54 et 55 est légèrement inférieur au diamètre de la première zone 34 de l'alésage 33 ainsi qu'au diamètre interne de la saillie annulaire 36 tout en étant supérieur à la largeur de la fente 35.

Ainsi, en position assemblée, les pièces de blocage 50 reposent contre la surface extérieure des bouchons 20, 30 en remplacement des noeuds 41 et 42.

5 Bien entendu la présente invention n'est aucunement limitée au mode de réalisation particulier qui vient d'être décrit mais s'étend à toute variante conforme à son esprit.

10 De préférence, le manchon 10, les bouchons 20 et 30, ainsi que les pièces de blocage 50 utilisées le cas échéant, sont réalisés par moulage de matériau polymère plastique de couleur adaptée à l'environnement du lieu de pêche.

REVENDEICATIONS

1. Dispositif pour appâter les poissons, pour la pêche, du type comprenant un récipient creux apte à loger un produit formant appât et comprenant des orifices pour permettre la diffusion progressive du produit afin d'attirer les poissons, caractérisé par le fait que le récipient est formé d'un manchon (10) généralement cylindrique muni d'au moins un bouchon obturateur (20, 30) maintenu en place sur une extrémité du manchon (10) grâce à un fil (40) servant par ailleurs à placer le dispositif sur le lieu de pêche et à récupérer le récipient.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le récipient comprend un manchon (10) généralement cylindrique muni d'orifices (11) pour permettre la diffusion progressive du produit contenu dans le récipient, deux bouchons (20, 30), obturant respectivement les extrémités du manchon, un fil (40) qui traverse le manchon, chacun des bouchons (20, 30) étant muni d'un orifice (23, 33) pour permettre le passage du fil (40) et ce dernier étant muni sur l'extérieur de chacun des bouchons, d'une protubérance (41, 42) pour maintenir les bouchons (20, 30) en appui contre le manchon (10).

3. Dispositif selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que l'un au moins des bouchons (30) est muni d'un alésage (33) généralement oblong comprenant une première zone (34) dont la section permet le passage d'une protubérance (41, 42) prévue sur le fil (40) et qui débouche dans une seconde zone (35) dont la section droite sensiblement complémentaire de la section droite du fil interdit le passage de la protubérance (41, 42).

4. Dispositif selon la revendication 3, caracté-
risé par le fait que la première zone (34) est formée d'un
alésage généralement circulaire, tandis que la seconde
zone (35) est formée d'une fente présentant une largeur
5 inférieure audit alésage circulaire.

5. Dispositif selon l'une des revendications 3 ou
4, caractérisé par le fait que le bouchon (30) muni de
l'alésage oblong (33) est muni sur l'extérieur de la
seconde zone (35) d'une saillie (36) semi-annulaire s'é-
10 tendant sur un secteur angulaire supérieur à 180° et
ouverte en direction de la première zone (34).

6. Dispositif selon l'une des revendications 2 à
5, caractérisé par le fait que les protubérances (41, 42)
sont formées de noeuds réalisés sur le fil (40).

7. Dispositif selon l'une des revendications 2 à
5, caractérisé par le fait que les protubérances sont
formées par des pièces de blocage (50) fixées sur le fil.

8. Dispositif selon la revendication 7, caracté-
risé par le fait les pièces de blocage (50) fixées sur le
20 fil (40) pour former les protubérances comprennent des
blocs munis d'une pluralité d'orifices (52, 53) dans les-
quels le fil (40) passe à la façon d'un lacet.

9. Dispositif selon la revendication 8, caracté-
risé par le fait que chaque pièce de blocage (50) comprend
25 un corps central hémicylindrique (51) muni de plusieurs
orifices (52, 53) et présentant à chaque extrémité des
disques (54, 55) eux-mêmes munis d'orifices.

10. Dispositif selon l'une des revendications 1 à
9, caractérisé par le fait que le manchon (10), réalisé par
30 moulage de matière plastique, est formé de deux demi-
coquilles (12, 13) articulées autour d'une bande de matière
longitudinale (14) venue du moulage, chacune des demi-

coquilles (12, 13) étant munie de moyens d'enclipsage (15, 16 ; 17, 18) aptes à coopérer avec des moyens complémentaires de l'autre demi-coquille pour immobiliser relativement les deux demi-coquilles sous forme d'un manchon cylindrique.

5

1 / 1

FIG. 1

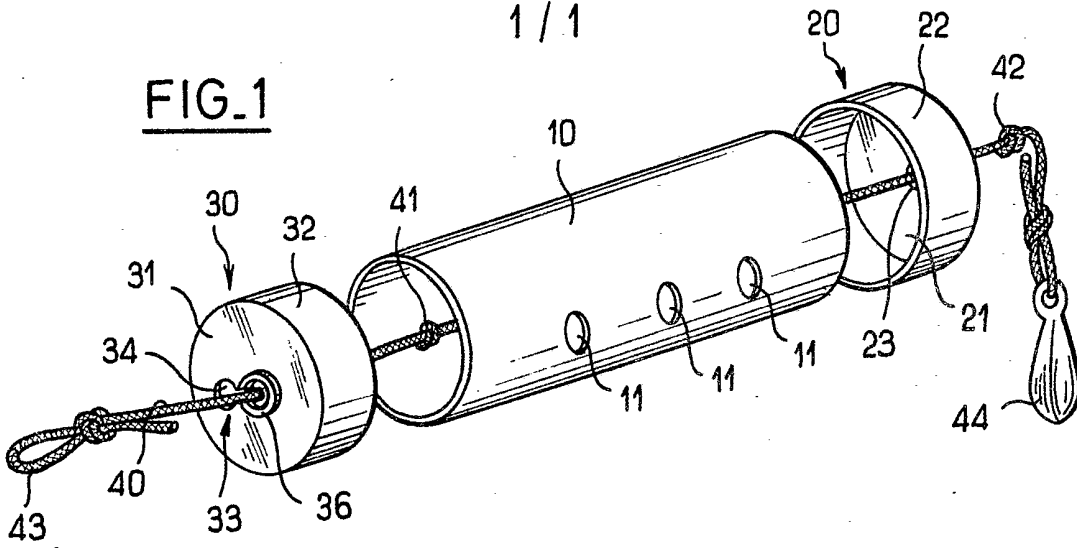


FIG. 2

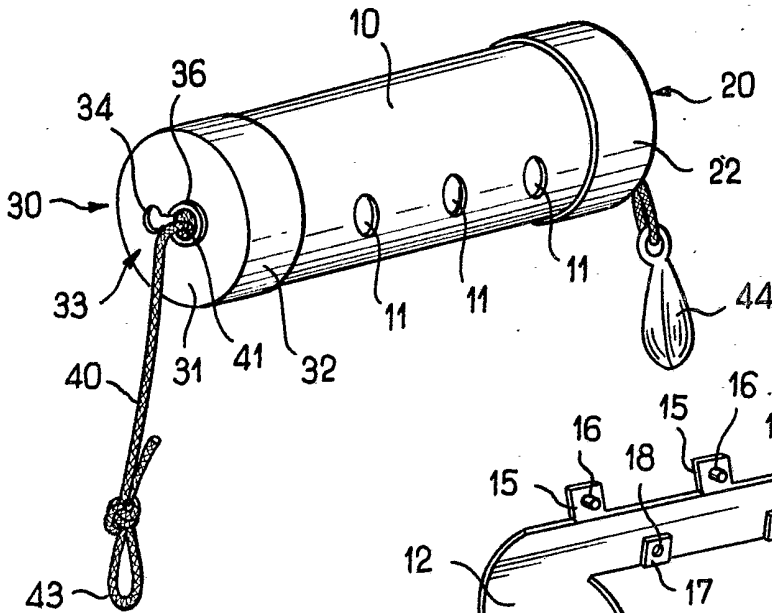


FIG. 3

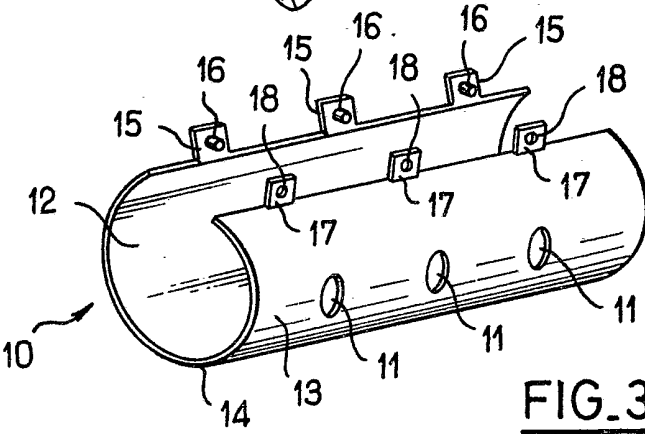


FIG. 4

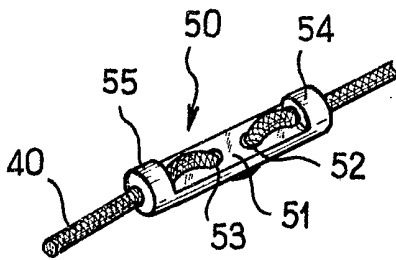


FIG. 5

